

FACE AUX RISQUES MAJEURS L'ÉCOLE SE PROTÈGE



Exercices de sécurité (incendie et PPMS)



L'école doit organiser **cinq** exercices de sécurité obligatoires :



1. **Deux exercices d'évacuation incendie** au minimum dont un au cours du mois qui suit la rentrée (septembre)
Ces exercices ont pour objet l'entraînement des élèves et des adultes sur la conduite à tenir en cas d'incendie.
Ils sont consignés dans le registre de sécurité.

L'exercice d'évacuation incendie se décompose en 5 phases :

- L'alarme
- L'évacuation
- Le rassemblement
- Le comptage
- La reprise

Certains "Centres de Secours" peuvent aider à déterminer les plans d'évacuation ou de confinement et à repérer des dysfonctionnements.

2. **Trois exercices de type PPMS** dont un attentat-intrusion avant la fin de la première période.



a) **Un exercice Risque Majeurs** (naturel ou technologique) en début d'année scolaire.
Les exercices PPMS risques majeurs sont de deux ordres : **évacuation de l'école et confinement**.



b) **Un exercice PPMS Attentat-intrusion** : il doit être réalisé avant les vacances de la Toussaint, après avoir été annoncé et il ne doit pas comporter de mise en scène « exagérément réaliste ». *"Les exercices sont adaptés aux âges des élèves. Ils sont progressifs et permettent de tester la capacité des établissements à répondre au danger, en tenant compte des retours d'expérience des exercices antérieurs."*



PPMS

Un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) a été rédigé en concertation avec les services de la Mairie. Il est actualisé à chaque rentrée scolaire et transmis aux différentes instances concernées (Mairie, Alès Agglo, Inspection, Préfecture).